



## SERVICE DECHETS

Avril 2025

### LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

**Rappel :**

La facturation est semestrielle.

Les modifications seront prises en compte pour la première facturation (juin) si le justificatif nous est parvenu entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mai et pour la deuxième facturation (décembre) entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 novembre.

SITUATION	JUSTIFICATIF(S) A FOURNIR	DATE LIMITE ET RECURRENCE
<b>Changement de propriétaire</b>	Copie de l'acte de vente	A la survenance du changement.
<b>Décès du propriétaire</b>	Attestation de décès et coordonnées du nouveau propriétaire	A la survenance du changement
<b>Changement d'adresse de facturation</b>	Simple courrier ou email	A la survenance du changement
<b>Bien vacant</b>	Attestation de bien vacant délivrée par le Maire de la commune concernée mentionnant la durée de vacances	A transmettre avant le 31 mai. A renouveler chaque année.
<b>Cessation d'activité</b>	Document officiel justifiant la cessation d'activité	A la survenance du changement.
<b>Non recours au service Exemple pour un professionnel</b>	Un ou des contrats d'abonnement auprès de prestataires de collecte et de traitement des déchets qui doivent préciser : <ul style="list-style-type: none"><li>- La durée de validité du contrat et la catégorie de déchets collectés,</li><li>- La description détaillée du mode de collecte pour chaque type de déchet collecté</li><li>- La filière de traitement</li></ul>	A transmettre avant le 31 mai. A renouveler chaque année.
<b>Pour toute réclamation</b>	Tout document utile (voir situations ci-dessous)	Au moment de la demande.

Pour une demande de renouvellement de l'exonération :

Les mêmes pièces que celles exigées pour une demande initiale, mises à jour en tant que besoin, la copie de l'ensemble des factures acquittées pour les prestations effectuées l'année précédente dans le cadre du ou des contrats de collecte et de traitement.

Tout signalement de changement de situation, toute demande de dégrèvement ou d'exonération ou toute réclamation doivent être accompagnée :

- D'un courrier explicatif
- Copie de la facture concernée
- Des pièces justificatives